



EDITORIAL :

Les bâtiments : tout un programme ...

Je souhaite commencer cet éditorial en remerciant toutes les personnes qui m'ont fait confiance lors du vote dans ces conditions si particulières que nous traversons encore.

J'ai donc pu intégrer le Conseil Municipal en qualité de troisième adjoint délégué aux bâtiments communaux. Étant actif, je commence à mieux mesurer l'investissement que représente ce mandat et tiens à remercier ma famille, mes amis pour leur soutien.

Je suis ravi de travailler avec une équipe municipale à l'écoute, dans l'échange et le partage et qui œuvre au bien-être de la Commune.

Mes nouvelles fonctions m'ont permis de découvrir le patrimoine communal et de prendre conscience de la richesse existante.

Nous avons dû répondre aux dossiers les plus urgents. Les établissements recevant du public (salles communales, mairie, bibliothèque, église, ...) sont soumis à des règles de sécurité très strictes.

Etre présent à chaque contrôle me semble indispensable afin de comprendre, d'échanger, de trouver des solutions et de mettre en place les travaux qui s'imposent, notamment sur notre salle polyvalente qui, vieillissante, nécessite des travaux de réfection : toiture, peinture, accessibilité, sécurité ainsi que des solutions énergétiques.

Certains travaux d'entretien courants sont en cours et réalisés par des entreprises de notre territoire.

Il reste de nombreux autres chantiers, certes avec des contraintes réglementaires, financières, mais pas de problème insoluble.

Mon implication au sein du conseil m'a permis également de faire de nouvelles rencontres parmi les habitants et de me rendre compte de la diversité de la population, de la richesse du tissu associatif et de la multitude des initiatives locales.

Le contexte actuel si étrange nous a fait prendre conscience de l'importance de l'échelle communale, des relations humaines et de la nécessité d'être solidaires.

La demande de consommer autrement (produits locaux, découvertes culinaires, ...) et de se retrouver s'amplifie.

L'organisation des circuits courts permettrait d'animer notre Commune et serait l'occasion d'échanges entre habitants et commerçants.

Ce projet me tient à cœur. Nous y travaillons et la venue de différents restaurateurs ambulants (Food truck) en fait partie.

Nos producteurs artisans, commerçants et entreprises locales ont besoin de notre soutien.

Mon souhait pour l'avenir est de continuer à travailler ensemble, à partager nos idées pour que des projets aboutissent et tout faire pour le bien être des Mohonnais.

*Olivier Roquefort,
Adjoint en charge des bâtiments communaux
Réfèrent accessibilité*

Nota : Le Conseil Municipal en date du 18 septembre 2020 a désigné Mr Olivier ROQUEFORT réfèrent accessibilité de la Commune de Mohon.



INFORMATIONS MUNICIPALES

• Conseil Municipal séance du 18/09/2020 :

➤ Délibération N°2020.09.18-04

Toutes les délibérations du Conseil Municipal sont disponibles à la Mairie, et consultables sur le site « mohon.fr », rubrique « la mairie », « les délibérations ».

• Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs. (CCID)

Elle doit être renouvelée pour la durée du mandat municipal.

Après l'énoncé du rôle de cette commission et des conditions à remplir pour être commissaires de la CCID, le Conseil Municipal valide la liste proposée de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants.

Vu la liste établie par le CM de Mohon.

La Directrice Départementale des finances publiques par intérim a désigné les commissaires suivants :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
M BLANDEL Alain M DENIS Pascal M MICHE Mickaël M BOUTE Jean-Louis M LE QUEUX Pascal M LALYCAN Jean-Yves	Mme DENIS Josiane Mme CLERO Anne-Marie Mme GUILLEMAUD Edith Mme GARIN Sandrine M DELALANDE Mickaël Mme MOCHEL Josiane

➤ Délibération N°2020.09.18-06

• Indemnités de fonctions des élus (Adjoints et Conseillers Municipaux délégués.)

Monsieur Le Maire :

- présente au Conseil Municipal la réglementation pour la fixation des indemnités de fonction des élus municipaux
- précise que les indemnités de fonction sont fixées par délibération du Conseil à l'exception de l'indemnité du Maire au taux fixé de droit par la Loi.
- informe que les indemnités versées aux élus ne doivent pas dépasser l'enveloppe indemnitaire globale du Maire et des Adjoints.
- indique que Mohon avec 993 habitants appartient à la 2^{ème} catégorie.

- propose d'appliquer un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique soit l'indice 1027 (valeur de l'indice brut mensuel 1027 en janvier 2020 : 3889.40€)
- Le Maire souhaite bénéficier de l'indemnité prévue par la Loi.

Le Conseil Municipal :

- calcule le montant de « l'enveloppe indemnitaire globale » en additionnant l'indemnité du Maire et les indemnités maximales que peuvent percevoir les Adjoints en exercice ayant reçu par arrêté une délégation du Maire.
Soit pour Mohon (993 habitants) en pourcentage de l'indice 1027 :
 - indemnité du Maire
40,30% soit 1567.42 €
 - indemnité des adjoints (3)
10,70% soit 416.16€ x 3 = 1248.48 €décide d'appliquer le même taux aux 3 adjoints
- décide d'attribuer une indemnité aux 3 Conseillers Municipaux délégués dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale de 2815.90 € mensuelle.
- fixe le taux à 8.7 % pour les Adjoints
- fixe le taux à 2 % pour les Conseillers Municipaux délégués.

Récapitulatif des indemnités des élus :

Montant brut mensuel par élu :

- Maire : 1567.42€
- Adjoints (3) : 338.38€
- Conseillers Municipaux Délégués (3) : 77.78€

Référent ragondin :

Mr Bertrand CLERO succède à Mr René BOSCHET

Avis important à tous les Mohonnais :

En aucun cas, la Mairie n'a envoyé de personnes rendre visite aux administrés. Ne jamais faire confiance aux gens qui se recommandent de notre part pour justifier de leur visite chez vous. Si vous avez un doute, appeler immédiatement la mairie au 02-97-93-94-20 ou, en dehors des heures ouvrables, le portable d'astreinte du Maire au 07-60-45-74-78.

ZOOM SUR L'ÉCOLE DES SAINTS ANGES



L'école des Saints Anges est située au 16 Rue de Paradis. C'est la bâtisse que l'on découvre sur la gauche quand on arrive à Mohon par la Route Départementale D8.

Ce site inauguré en 1892 n'a jamais changé de fonction cependant. Des extensions se sont rajoutées au fil du temps pour répondre aux besoins du moment et arriver à sa configuration actuelle.

Cette école fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Mohon-St Malo des Trois Fontaines depuis 1999. Cinquante-cinq élèves de Mohon y sont scolarisés.

Un service de ramassage scolaire fait le tour de la commune pour acheminer les enfants jusqu'à l'école. Une navette entre les bourgs de Mohon et St Malo assure les transferts entre les deux sites du R.P.I.

Mme Joséphine RIBAUT enseigne aux CM1 et CM2. Mme Anne-Laure CLAVIER, elle s'occupe des plus petits, Petite Section et Moyenne Section, avec l'aide de Mme Nathalie ROBERT.

Une garderie municipale est assurée dans les locaux de l'école, le matin dès 7h30 et jusqu'à 8h30, puis le soir de 16h45 à 18h30.

La cantine est municipale depuis 1994. Les repas y ont été préparés par Mme Jeanine Cocherel jusqu'en 2009. L'approvisionnement était réalisé par la supérette de Mohon. Puis, la Municipalité a sollicité un prestataire de service « Resteco ». Mme Cocherel assurera alors le service des repas jusqu'à sa retraite en 2011.

Depuis quelques années, la société Convivio fournit les repas et met à disposition un membre de son personnel pour assurer le service.

Disciplinés et bien encadrés par deux ou trois adultes, les 37 enfants dont 17 très jeunes (3 à 5 ans) parcourent le trajet de l'école à la cantine sous la responsabilité de la mairie.

Tout ne s'apprend pas dans les livres ou sur les écrans. Récemment, Joséphine avait emmené ses CM1-CM2 sur la Place de la Mairie. Sur un plan qu'un élève avait dessiné ; il n'y avait ni portes, ni fenêtres...architecte futuriste en herbe ?

Oh là, là, qu'est-ce qu'il faut en apprendre des choses avant de devenir grand !

Son histoire :

De la fin du 19^{ème} siècle aux années 60-70, c'était l'école chrétienne des garçons.

Après la réunion des 2 écoles privées, les 2 classes étaient réservées aux plus grands qui pouvaient s'éclater aussi bien dans la cour que sur la pelouse du terrain annexe.

Toujours fidèle au poste, Mr Kerdal a enseigné de 1974 à 2012 à 430 élèves répertoriés. Ceux-ci avaient fait leurs premiers pas à l'école sous la protection de Melle Huguette (1972-2005) puis leur apprentissage avec Mme Moizo (1977-2008).

Les petites classes se trouvaient alors dans l'ancienne école privée des filles près de l'église.

Nous avons pour la plupart gardé un bon souvenir de nos maîtres et maîtresses avec une réserve pour ceux qui usaient et abusaient des châtiments corporels à une époque où il ne valait mieux pas se plaindre aux parents. Qu'il semble loin le temps où les écoliers allaient à pied et en sabots sur des chemins et par les sentes à travers champs pour rejoindre leur école située pour certains à 5 kilomètres.

Il n'y avait pas de cantine. Il était courant que chaque écolier se rende le midi dans une maison amie de la famille ou dans une salle mise à disposition par les religieuses pour prendre une soupe ou un bouillon chaud avant de sortir le casse-croûte du cartable.

Plusieurs écoles étaient réparties sur le territoire. Dans le bourg de Mohon, on en comptait 3 :

- 1 école publique, dans le bâtiment derrière la mairie.
- 2 écoles privées, 1 pour les filles et l'autre pour les garçons.

Il y avait aussi :

- 1 école publique à la Ville Jaudoin
- Et 1 école privée aux Tertres dans les locaux actuels de l'entreprise BBC.

Leur fermeture dans les années 70-80 pour les écoles publiques et 1986 pour l'école des Tertres témoignent de l'exode rural qui a frappé les campagnes.

Il n'est pas certain que les enfants d'aujourd'hui fassent moins de fautes d'orthographe ou soient meilleurs en calcul mental que leurs aînés scolarisés dans des classes austères, dans des conditions spartiates.

Quant à la culture...n'est-ce pas ce qui reste quand on a tout oublié ?

Anne-Marie CLERO

INFORMATIONS DIVERSES

Nécrologie : Madame Lucienne BAZILE née GALLIZIOLI est décédée à l'âge de 71 ans. Nous présentons à son mari, à ses enfants et à toute sa famille, nos sincères condoléances.

Madame Lucie LABOUX de Bréhelu est décédée à l'âge de 66 ans. Nous témoignons à sa sœur, à son neveu et sa nièce, notre sympathie pour l'attention qu'ils lui ont accordée durant ses dernières années.

Naissance : C'est un garçon. **Timéo** est né le 10 novembre 2020. C'est le fils de Ludovic HOUEIX et Anne-Laure BILLARD.

Des nouvelles du Père Noël :

En raison de la crise sanitaire de la Covid 19, le Noël de l'école est annulé. Le Père Noël ne veut prendre aucun risque et désire que toutes les familles soient réunies pour les fêtes de fin d'année.

Chers enfants : « vous pouvez écrire votre lettre au Père Noël. Nous n'avons pas son adresse précise mais la poste qui fonctionne normalement nous a assuré qu'elle fera le maximum pour remettre vos demandes à son destinataire.

N'oubliez pas de porter votre masque à l'école pour vous protéger et protéger les autres du méchant virus. Cependant, il n'est pas sûr que tous les cadeaux demandés pourront être livrés.

Soyez assurés que, entourés de vos proches qui vous aiment très fort, vous passerez un merveilleux Noël. »

Confinement de la volaille : En raison de la détection du virus influenza aviaire hautement pathogène H5 N8 sur 2 cygnes aux Pays-Bas et de foyers infectieux confirmés aux Pays Bas, en Allemagne et aux Royaume Uni, des mesures de protection contre ce virus sont prises sur les couloirs de migration des oiseaux sauvages. Dans tout le département du Morbihan, pour les élevages de volaille et les détenteurs de basses-cours. Il convient de procéder à la claustration ou la protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux. **RAPPEL :** ce virus ne se transmet pas à l'homme.

La promenade de Toutou : Chaque jour, c'est la même chose : Toutou sort se balader.

Cette promenade de santé permet à son maître de marcher, d'échanger quelques mots au fil des rencontres et à toutou de se dégourdir les pattes, de flairer l'odeur de ses congénères et aussi de se soulager.

C'est tout à fait naturel et biodégradable sauf que nos employés communaux en prennent plein la figure quand ils entretiennent les espaces verts.

Sans compter que vous-même finirez par marcher dedans !

Alors pensez-y quand vous sortirez Toutou.

Frelons asiatiques : Nous arrivons à la saison où les nids de frelons asiatiques se détériorent, laissant échapper les jeunes reines ; c'est le moment idéal pour réactiver les pièges afin de limiter leur prolifération.

Dératisation : - Le vendredi 4 décembre : permanence du technicien Farago de 9h à 12h à la mairie.

Co-voiturage : une expérimentation est menée par Ploërmel Communauté. Votre interlocuteur Éhop lance un appel aux co-voitureurs solidaires pour régler vos problèmes de mobilité. Contactez Laurène au 07 66 35 95 00 ou rendez-vous sur éhop-presdechezmoi.fr.

Service BreizhGo : nouvelle gamme tarifaire pour les lignes de car BreizhGo (tarifs disponibles en mairie)

Directeur de publication : F.Mahieux ; **Rédaction :** Anne Marie Cléro, sauf éditorial d'Olivier Roquefort ;

Mise en page et impression finales : Séverine Martin, Mairie de Mohon ; Tél. : 02-97-93-94-20